

PORTO-NOVO, le 12 Août 1963

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°63- 368 /PR/MAISD/DAI
portant nomination du Sous-Préfet par intérim
de Nikki.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités du service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;

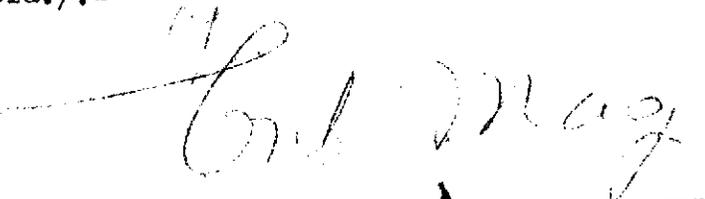
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- M. Justin ZOUNTCHEGBE, précédemment adjoint au Sous-Préfet de Djougou, est nommé Sous-Préfet par intérim de Nikki en remplacement de M. Benoît CAPO-CHICHI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense;



Hubert MAGA



M. AROUNA

AMPLIATIONS:

P.R.	15	M.J.L.	1	Trésor	1
S.G.G.	4	D.P.	2	Info-radio	1
MAISD	4	S.F.	5	Dén. Nord-Est	1